

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCelles, Adjoints au Maire,

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**17 avril 2026**

DELIBERATION

**2026-71**

**Étaient représentés par procuration :**

Madame Alexandra BESSI a donné procuration à Monsieur Antonio MUJICA

**OBJET :**

**BUDGET PRIMITIF  
DU BUDGET  
PRINCIPAL -  
EXERCICE 2026**

Monsieur Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Madame Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE



**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.1612-8, L.2312-2, L.2311-5 (dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2026) et R.1612-52 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'instruction budgétaire M57 ;

**Vu** la délibération n° 2026-56 en date du 16 avril 2026 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune de Gardanne pour l'année 2026, ainsi que de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires ;

**Vu** la délibération n°2026-68 en date du 23 avril 2026 relative à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal ;

**Vu** la communication, à la date du 10 avril 2026, du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ci-annexé aux conseillers municipaux en application de l'article L.1612-26 du code général des collectivités territoriales, soit 12 jours avant l'ouverture de la séance consacrée à l'examen dudit budget ;

Aux termes des dispositions des articles L.1612-2 et L.1612-8 du code général des collectivités territoriales, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'exercice auquel il s'applique lors de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Il doit par ailleurs être transmis au représentant de l'État dans le Département dans les 15 jours qui suivent la date limite pour son approbation.

Il est précisé aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités territoriales, les crédits sont votés par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2025 et le Compte administratif de l'exercice 2025 ayant été adoptés lors de la présente séance, une reprise des résultats de l'exercice 2025 est effectuée au Budget Primitif du budget principal 2026 de la Commune.

Considérant que le Budget Primitif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :



VILLE DE GARDANNE - VILLE de GARDANNE - BP (projet de budget) - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	25 419 034,58	30 961 985,09
+		+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 676 190,86	4 913 497,47
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 7 780 257,12	(si solde positif) 0,00
=		=	=

Total de la section d'investissement (2)		35 875 482,56	35 875 482,56
--	--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	48 770 828,94	38 647 159,25
+		+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 123 669,09
=		=	=

Total de la section de fonctionnement (3)		48 770 828,94	48 770 828,94
---	--	---------------	---------------

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>84 646 311,50</b>	<b>84 646 311,50</b>
----------------------------	--	----------------------	----------------------

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**Article 1er :**

D'adopter le Budget Primitif du budget Principal de la commune pour l'exercice 2026.

**Article 2 :**

De voter les crédits par chapitre, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Article 3 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	48 770 828,94 €	48 770 828,94 €
<b>Section d'Investissement</b>	35 875 482,56 €	35 875 482,56 €

**Article 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

**Article 5 :**

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du Conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adoptée à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

27 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration A. BESSI)

8 votes **CONTRE** (M. ROBERT avec proc. J.M LA PIANA, J. BESSAIIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES, K. BENSADI, B. PRIOURET, L. LANGLET)

**Le Maire**

**Hervé GRANIER**



**Le secrétaire de séance**

**Vincent BOUTEILLE**

